

Prix du n°:0,6 € Imprimé par nos soins

Bulletin trimestriel de la section de l'Ariège du SNUipp

Directeur de publication: J-M Rousset, 16 Av de Sibian 09000 FOIX
N°ISSN:1264-8280 N°CPPAP: 051206800

AVS / EVS / AED

La Fonction Publique est une des plus grandes consommatrices de personnels en contrat précaire pour faire face à des besoins de fonctionnement constants, voire croissants !

Devons-nous pour autant accepter que la précarité devienne le seul moyen de recrutement et de fonctionnement dans la Fonction Publique ???

**Pour dire NON à la Précarité,
OUI à la Titularisation,**

**La FSU, la CGT et Solidaires vous
donnent rendez-vous le**

20 janvier 2011

**Rassemblement à 17h30
Préfecture de Foix**

Céline Despax

SNUipp-FSU 09 13 rue Lieut. Paul Delpech 09 000 Foix Tel 05 34 09 35 97
e-mail : snu09@snuipp.fr Site du SNUipp 09 : <http://09.snuipp.fr>

Déposé le 17 janvier 2011

Ensemble on se fait
mieux entendre

Syndiquez-vous au
SNUipp-FSU
premier syndicat
des écoles

20€ pour l'année

SOMMAIRE

p. 2 : Mettre fin à la précarité
p. 3 : Si j'avais mon mot à dire
p. 4 : Questions/Réponses
P. 5 à 8 : Spécial AE/EVS



Mettre fin à la précarité dans la fonction publique : urgence !

Janvier 2010 : le président de la République annonce au cours d'une émission télévisée « la titularisation progressive des contractuels ».

Janvier 2011, le secrétaire d'Etat à la Fonction publique devrait enfin ouvrir des négociations contre la précarité dans la Fonction publique. Les travaux préparatoires ont mis en évidence la convergence des revendications portées par les organisations syndicales, fort éloignées des positions du gouvernement.

Pour celui-ci, les titularisations ne sauraient être systématiques, et il faudrait admettre la coexistence du contrat et du statut ; il souhaite ainsi, après avoir introduit le recours aux agences d'intérim, diversifier encore plus les types de contrats, en permettant à tous les employeurs publics de signer des « contrats de projet », clones des « contrats d'activité » expérimentés dans l'archéologie préventive. Si le terme du contrat est indéterminé, c'est parce que celui-ci prend fin sans préavis avec la mission, cause du recrutement. Le gouvernement écarte du champ des discussions le dossier des personnels recrutés sur des contrats aidés.

Nos revendications urgentes d'un plan de titularisation, de la réduction drastique du recrutement de nouveaux contractuels, d'une politique exigeante d'insertion des personnes sur emplois aidés, de règles de gestion collectives et améliorées pour les contractuels **ne pourront déboucher que si tous s'en mêlent.**

Telle est la conviction de la FSU, qui appelle avec la CGT et Solidaires Fonction publique à une journée nationale d'action contre la précarité le 20 janvier avec des rassemblements unitaires dans tous les départements.

20 janvier 2011
17h30 Préfecture à Foix
Pour dire Stop à la précarité,
montrons nos visages ...

9 décembre : une première !

A l'appel de la FSU, de la CGT et de Solidaires, environ 300 personnes rassemblées le 9 décembre dernier sur le parvis des droits de l'homme à Paris, malgré les intempéries. Si la tradition de lutte contre la précarité est réelle dans différents secteurs de la Fonction publique, la mobilisation concerne cette fois-ci l'ensemble de la Fonction publique : éducation nationale, culture, justice, collectivités territoriales : les témoignages ont été divers mais convergents : les employeurs publics sont loin d'être exemplaires !



Si j'avais mon mot à dire ...

Comment détourner les lois, comment diminuer les droits des personnels, comment sentir et mieux cerner une certaine « maltraitance » professionnelle moderne ?

Venez faire un tour au Pays des Précaires car même si nous gardons notre dignité, il est inutile de se voiler la face ... nous sommes du personnel certes utile mais utilisé puis jeté ... à bas le développement durable dans le domaine de la politique salariale de la Fonction Publique ... Vive l'emploi Kleenex^(R) ?

Si les emplois couverts par des personnels en contrat précaire sont des emplois non utiles et/ou saisonniers, alors n'ayons pas peur des grands moyens, arrêtons le gaspillage et supprimons ces emplois

Si ces mêmes emplois sont des emplois INDISPENSABLES au bon fonctionnement des services ou NECESSAIRES pour être en conformité avec les lois des usagers, alors TITULARISONS, n'ayons pas peur de garantir de réels services de qualité (d'éducation, de santé, ...) et de permettre à ces salariés de continuer à exercer leur mission dans des conditions honorables.

Une certaine maltraitance professionnelle moderne, ces termes sont forts et pourtant ils sont choisis car il ne se passe pas une semaine sans que je rencontre, à travers vos témoignages, à travers l'exposé de vos problèmes, le MEPRIS d'un rapport de force entre ceux qui ont un emploi pérenne et « les autres », à la merci et qui subissent une baisse de salaire (les ex CAV qui passent de 26 à 20h, les AVS/AED du 2nd degré), des affectations aléatoires, des refus de formation assortis d'un « si vous n'êtes pas contents ... », ...

C'est tous ensemble que nous avancerons vers la titularisation, vers la pérennisation de nos emplois ...

Céline Despax

Questions/Réponses

EVS/AVS en contrat aidé, mon contrat se termine prochainement. Je souhaiterais être renouvelé

C'est au directeur (-trice) de notifier auprès du service DAG son souhait de vous garder au sein de l'équipe éducative. N'hésitez pas à transmettre au service DAG votre demande de renouvellement. Si vous exercez la mission d'aide administrative, votre poste risque de disparaître ... vous pouvez proposer à l'IA de basculer sur la mission accueil du handicap.

Vous pouvez nous adresser une copie de votre demande.

EVS/AVS en contrat aidé, je voudrais suivre une formation, comment faire ?

Prenez contact avec le collègue-employeur et notifiez lui par écrit votre demande : avez-vous droit à une formation, quel est le budget qui vous est alloué, modalités pour suivre cette formation (pendant ou en dehors du temps de travail, ...). Il est préférable d'obtenir des réponses écrites de la part de l'employeur.

Vous pouvez nous adresser une copie de votre demande ainsi que la réponse reçue.

EVS/AVS en contrat aidé et je voudrais postuler sur un poste AVS, statut Assistant d'Education (agent non-titulaire), comment procéder ?

Vous devez être titulaire du Bac ou d'un diplôme équivalent. Si vous êtes non titulaire de ce diplôme, vous devez justifier de 3 ans d'expérience dans l'accompagnement d'enfants en situation de handicap.

Adressez votre lettre de motivation ainsi que votre CV au service DAG (Mme Bauzou) de l'Inspection d'Académie. Vous passerez devant une commission de recrutement. Ensuite, si votre candidature est retenue, vous serez « positionné » sur liste d'attente jusqu'à ce qu'un poste se libère.

Je suis en contrat aidé ou je suis agent non-titulaire, je souhaiterais cumuler une autre activité salariée, est-ce possible ?

Oui dans la limite du droit du travail et après en avoir fait la demande auprès de son employeur (collège pour les contrats aidés et les AED 2nd degré, IA pour les AED/AVS 1er degré). Limite du droit du travail : ne pas excéder 10h quotidiennes ou 48h hebdomadaires.

Pour plus d'informations, nous contacter.

AVS statut AED, j'ai suivi les 60h de formation adaptation à l'emploi en 2009-2010 et je n'ai toujours pas été remboursé des indemnités kilométriques ...

N'hésitez pas à envoyer une demande de remboursement au service DAG. Vous devriez être remboursé d'ici juin 2011 ! Ne tardez pas à vous manifester ...

Vous trouverez un modèle de courrier sur notre site.

AVS statut AED et je suis affectée sur plusieurs établissements. Ai-je droit à des indemnités kilométriques ?

La règle appliquée : une des deux affectations doit-être différente de votre résidence administrative et vous devez effectuer les trajets sur la même journée (c'est-à-dire être à mi-temps sur les 2 établissements quotidiennement). Les remboursements se font sur la base du tarif SNCF 2nde classe. Des formulaires sont à votre disposition au service DAG.

Vous n'êtes plus remboursés, vous vous posez des questions, contactez-nous.

AVS statut AED et je ne comprends RIEN à mon bulletin de salaire ...

N'hésitez pas à nous contacter ou à venir nous voir les lundis à Foix.